

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/08-413-134 du 28/01/2008

PRIX DES DROITS DE L'HOMME - RENE CASSIN 2007-2008

Destinataires : Etablissements du second degré publics et privés sous contrat (Collèges, LP, EREA, Lycées)

Affaire suivie par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71- Fax : 04 42 91 70 02

J'attire votre attention sur le Prix des droits de l'homme –René Cassin 2007-2008 dont l'organisation est parue au BO

n° 45 du 13 décembre 2007.

Ce concours, créé en 1988, permet aux élèves de collèges et de lycées de mener une réflexion sur un thème relatif aux **Droits de l'homme**.

Cette opération constitue un des vecteurs privilégiés de l'apprentissage de la citoyenneté.

Il est **ouvert**, à tous les **élèves** de collèges, de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels des établissements publics et privés sous contrat et des établissements français à l'étranger.

Ce prix récompense deux types d'engagement en faveur des droits de l'homme :

Premier volet : Le prix relatif au thème annuel récompense des groupes d'élèves pour des travaux obligatoirement collectifs en rapport avec le thème annuel. L'année 2008 étant celle de la commémoration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Le thème choisi pour l'année 2007-2008 est le suivant : « **1948-2008 : la Déclaration universelle des droits de l'homme aujourd'hui** ».

Les travaux permettront de sensibiliser les élèves à la connaissance des droits de l'homme et à leur respect.

Second volet : Le prix se rapportant aux droits de l'homme en général qui distingue tout projet d'établissement s'inscrivant dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre effective des droits de l'homme. Ce prix spécial distingue les établissements ayant effectué des démarches qui portent sur un thème lié à la « promotion et à la protection des droits de l'homme en France et à l'étranger ». Le travail doit être collectif et à vocation éducative. Ces modalités ne sont pas restrictives. Toutes autres actions en faveur des droits de l'homme peuvent être soumises à l'examen du jury, dans la catégorie prix spécial.

Le prix des droits de l'homme- René Cassin est décerné par un jury national lors d'une cérémonie organisée autour du 10 décembre, date anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Commission nationale consultative des droits de l'homme(CNCDH) favoriseront la diffusion des travaux primés, contribuant ainsi à la vocation pédagogique et au rayonnement du prix auprès du public le plus large.

Les travaux peuvent être envoyés jusqu'au **31 mai 2008** au Rectorat - Service Vie Scolaire.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités